

POINT PRESSE

Ma Commune Ma Santé

LA SOLUTION SANTÉ MUTUALISÉE SUR LE TERRITOIRE DE TULLE AGGLO

RAPPEL DU CONTEXTE

En 2019, Tulle agglo et la Ville de Tulle, engagées dans un Contrat Local de Santé aux côtés des partenaires locaux et des professionnels de santé, ont souhaité simplifier et encourager l'accès aux soins pour tous.

Une couverture santé collective et négociée

Ainsi, Tulle agglo a conclu un partenariat avec l'association ACTIOM (Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat) afin de proposer sur son territoire soit pour les 43 communes qui le compose le dispositif Ma commune Ma Santé.

Grâce à des tarifs négociés et mutualisés au niveau national, des avantages et des garanties améliorées sont accessibles, contrairement à un contrat individuel.

L'association ACTIOM

C'est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante. Son rôle est de représenter et de défendre les intérêts de tous ses adhérents face aux assureurs et mutuelles, afin de négocier et d'obtenir les meilleures conditions.

Qui peut en bénéficier ?

- Les habitants de Tulle agglo (résidence principale ou secondaire)
- Les commerçants, artisans, agriculteurs ou professionnels libéraux installés sur le territoire
- Les employés territoriaux ou les agents municipaux travaillant sur le territoire
- Les membres de l'association ACTIOM (Cotisation annuelle de 12€ + pack de 1,90€/mois)

Le dispositif permet

- D'être conseillé et accompagné dans toutes vos démarches
- De rencontrer votre référent local lors des permanences
- De bénéficier des outils et des services Ma Commune Ma Santé (conseillers spécialisés par téléphone, réunions d'informations publiques, permanences locales...)

Des solutions adaptées pour tous

- Le choix d'une solution adaptée
 - 4 contrats Groupe, et jusqu'à 10 niveaux de garanties
 - Des solutions personnalisées : prestations modulables au sein d'une même famille, garanties obsèques...)
- Des tarifs mutualisés
 - Négociés par tranche d'âge
 - Gratuité dès le 3^{ème} enfant
 - Réduction tarifaire pour le conjoint
- Des avantages
 - Pas de sélection médicale
 - Prestations sans délai de carence
 - Tiers payant (pas d'avance de frais)
 - Assistance santé 24h/24h
 - Des réseaux de soins performants (ACTIL, Kalivia et Itelis)
 - Des cotisations déductibles en loi Madelin pour les travailleurs indépendants
 - Des bonus fidélité

BILAN 2019

Suite au partenariat signé entre l'association **Actiom** et **Tulle aggro**, le 16 janvier 2019, des permanences ont été mises en place afin de réaliser des devis comparatifs pour les habitants qui le souhaitent.

Nous avons fixé un total de 24 demi-journées sur l'année 2019, réparties dans 4 communes. Pour chaque demi-journée, 6 rendez-vous pouvaient être pris, soit un total de 144 possibilités de rendez-vous.

Il y a eu au total 83 rendez-vous de pris, et une dizaine n'a pas été honorée. Ils se sont répartis de la manière suivante :

Lieu des permanences	CORREZE	TULLE	CHAMBOULIVE	LA ROCHE CANILLAC
Nombre de rendez-vous assurés	18	31	19	15

Les personnes qui ont pris rendez-vous viennent de ces communes :

- Bar : 1
- Chanteix : 1
- Chamboulive : 6
- Cornil : 1
- Chanac-les-Mines : 1
- Corrèze : 3
- Favars : 2
- Gimel-les-Cascades : 1
- Gumond : 1
- La Roche-Canillac : 5
- Lagarde-Marc-la-Tour : 1
- Lagraulière : 1
- Laguenne-sur-Avalouze : 2
- Le Lonzac : 3
- Naves : 2
- Saint-Augustin : 2
- Saint-Clément : 1
- Saint-Mexant : 1
- Saint-Pardoux-la-Croisille : 1
- Sainte-Fortunade : 4
- Tulle : 43

En 2019, il a été signé 18 contrats.

Les personnes qui ont signé ces contrats habitent dans les communes suivantes :

- Le Chastang : 1
- Corrèze : 1
- Lagarde-Marc-la-Tour : 1
- Saint-Hilaire-Peyroux : 1
- Saint-Priest-de-Gimel : 1
- Cornil : 1
- Gimel-les-Cascades : 1
- Tulle : 9
- Saint-Mexant : 2

Tous les dossiers ont été réalisés directement avec la plateforme, sauf deux signés en permanence.

Sur ces 18 contrats, 14 ont une date d'effet en 2019, et 4 pour le 01/01/2020.

NOUVEAUTÉS 2020

Des permanences renouvelées dans 4 communes dont 3 nouvelles

Afin de toucher un large public et de nouvelles personnes, le choix a été fait de programmer 3 permanences dans 3 nouvelles communes : Saint-Mexant, Lagarde-Marc-la-Tour (bourg de Lagarde-Enval) et Le Lonzac. Tulle conserve sa permanence au sein du CCAS. D'abord trimestrielles, les permanences sont mensuelles à partir du mois de septembre (calendrier complet dans le document joint).

Les prises de rendez-vous sont possibles dès maintenant pour l'ensemble des permanences 2020 via le site macommunemasante.org ou par téléphone au 05 64 10 00 48 (ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h).

La mise en place du pack services par ACTIONM

Nouveauté cette année, l'association propose le pack service :

- Un assistant virtuel
- Une montre connectée offerte en cas de dépendance (GIR 1/2/3)
- Une prise en charge de la cotisation mensuelle d'un bénéficiaire en cas d'hospitalisation de plus de 8 jours (maximum de 3 mois).

Contact presse : Marie Cailleaud – Tulle aggro – 05 55 20 30 26 – marie.cailleaud@tulleagglo.fr

